n° 9

Octobre 2020

Forêts Privées de Bourgogne-Franche-Comté

Journal d'information des propriétaires forestiers privés

NOUS DEVONS COMMUNIQUER SUR NOS FORETS

page 11

Première émission sur YouTube de la webTV CNPF avec comme invités : Sylvain MATHIEU, vice-président de la Région Bourgogne-Franche-Comté et Raoul de MAGNITOT, président du CRPF

Patrick LECHINE © CNPF

ACTUALITÉS
Faisons un point sur la santé de nos forêts 3

CHANGEMENT CLIMATIQUE
Quel avenir pour les douglas ? 6

PAGE DES SYNDICATS
La politique du grignotage 10

FRANSYLVA

CNPF Centre Régional de la Propriété Forestière BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

L'ÉDITO

Mobilisons-nous !

Le premier ministre a annoncé un plan de relance dans lequel la forêt et les propriétaires ne sont pas oubliés. 200 millions d'euros sont affectés à la forêt pour 2021 - 2022.

La première priorité affichée de ce plan de relance est clairement l'accélération de la transition écologique.

150 millions iront aux propriétaires forestiers, publics et privés, afin de renouveler et diversifier leurs forêts et ainsi garantir la résilience des écosystèmes forestiers dans le contexte des changements climatiques. La sylviculture sera orientée vers le bois d'œuvre, avec une action ciblée sur la reconstitution des forêts de l'Est de la France, gravement affectées par les scolytes. Le plan prévoit 45 000 hectares de forêts améliorées, adaptées, régénérées ou reconstituées.

La production de graines et plants n'est fort heureusement pas oubliée afin qu'elle soit en capacité d'approvisionner les chantiers de plantation, de même que les investissements dans la modernisation de la première et deuxième transformation du bois et les travaux de recherches.

Les modalités d'attribution des aides ne sont pas connues à ce jour. Les services de la DRAAF nous ont assurés de leur mobilisation dès que les mesures seront connues. Des réunions avec tous les gestionnaires forestiers se dérouleront dès le début d'année 2021. Le CRPF, la Chambre d'Agriculture et le syndicat des propriétaires forestiers Fransylva s'investiront dans la mobilisation des propriétaires.

Les experts, gestionnaires forestiers professionnels et coopératives sont la courroie de transmission parfaite dans la mobilisation des fonds entre les services de l'Etat et les propriétaires.

Si nous avons une vraie responsabilité dans la réussite de ce plan, les services de l'Etat en ont une autre : simplifier les demandes d'aides, afin que les dossiers soient rapides à monter et à instruire. Ce n'est sans doute pas le plus simple, tant le ministère a une fâcheuse tendance à complexifier, contrôler… Il fera bien de prendre l'attache de ses services en région et notre nouveau ministre de l'agriculture, qui connaît la forêt, devra mettre la pression sur ses services.

Le délai imparti est court, très court même. Une première revendication devrait être que les dossiers instruits dans ces deux années puissent faire l'objet des travaux et règlements les années suivantes. Les travaux pilotés par Fibois sur la forfaitisation des aides auront toute leur place dans le dispositif.

Le DSF chiffre grosso modo l'impact du seul scolyte typographe pour les deux régions Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté à 10 millions de m^3 soit 30 000 ha environ.

La crise sanitaire ne se terminera pas en 2020. De nouvelles coupes rases d'épicéas, de sapins, de hêtres, de pins sylvestres s'ajouteront au triste bilan des années 2018 à 2020.

Depuis des années nous réclamons des fonds pour la forêt. Pour une fois que nous sommes entendus à la hauteur de nos demandes, nous n'avons pas le droit de ne pas nous investir.

Sommaire

- Edito p. 2
- Actualités sanitaires p. 3
- Fiscalité p. 3
- Un président s'en va p. 4
- Un autre président arrive p. 5
- Changement climatique, quel avenir pour le douglas p. 6
- Rapport Cattelot p. 8
- Dernières réunions p. 8
- Page économique p. 9
- La politique du grignotage p.10
- La forêt... espace public p.11
- Interaction entre gibier et renouvellement forestier p.12
- Contact p.12

Avec le soutien financier de

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Christian BULLE
Président de Forestiers Privés de Franche-Comté

Raoul de MAGNITOT
Président du CRPF Bourgogne-Franche-Comté

Joseph de BUCY
Président de Forestiers Privés de Bourgogne

Forêts Privées de Bourgogne-Franche-Comté
Éditeurs : CRPF Bourgogne-Franche-Comté - Forestiers Privés de Franche-Comté et Forestiers Privés de Bourgogne,
Siège : CRPF Bourgogne-Franche-Comté - 18 bd Eugène Spüller - 21000 DIJON. **Directeur de Publication :** Raoul de MAGNITOT
Comité de rédaction : Joseph de BUCY, Christian BULLE, François JANEX, Soraya BENNAR, Sabine LEFEVRE, Patrick MICHEL, Bruno BORDE, Pascale MARTEL. **Secrétaire de rédaction - mise en page :** Fabienne BLANC. **Abonnement** gratuit. **Tirage** : 1 500 exemplaires. **Parution** quadrimestrielle. N°9. **Impression** : SIMONGRAPHIC - 25290 Ornans. **Dépôt légal** : octobre 2020 - **ISSN** 2609-715X.

Vos coordonnées sont issues du fichier foncier DGFIP en date du 31/12/2016.
Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en adressant un mail à cil@cnpf.fr

Faisons un point sur la santé de nos forêts

Sabine LEFEVRE
CIA 25-90

Hiver le plus doux depuis 1900, printemps classé au 2e rang des plus chauds depuis en France, un des été les plus chauds depuis le début du XXème siècle … voilà des records dont nos forêts se seraient bien passées ! A l'exception de la période mai-juin où les précipitations ont été normales voire abondantes, les conditions météorologiques de 2020 contribuent à nouveau à l'affaiblissement des forêts.

… Plus de peuplements affaiblis par la combinaison chaleur/sécheresse, des conditions favorables au développement des insectes … inexorablement, l'actualité sylvo-sanitaire est intense !

Pour les résineux

Encore de très nombreux foyers de **scolytes typographes** sur épicéas, avec des dégâts importants jusqu'à 1000 m environ. Au-delà, dans le Haut Jura, les attaques sont à ce jour limitées.

Consécutivement au **stress hydrique** de 2018-2019, des mortalités importantes ont été constatées sur sapin pectiné, notamment en dessous de 800 m d'altitude, et sur pin sylvestre. Pour le sapin, la mortalité est souvent liée à des attaques de scolytes « de faiblesse » inféodés au sapin (**scolyte curvidenté, spinidenté**) et sur les pins sylvestres, à des attaques de **bupreste bleu**, également ravageur de faiblesse.

Pour les feuillus

Les attaques de **Bombyx disparate** ont été localement très importantes en Côte d'Or, Saône et Loire et ouest de la Haute Saône. Elles ont provoqué des défoliations totales sur plusieurs milliers d'hectares de chênaie-charmaie-hêtraie, qui limitent la croissance des arbres et l'accumulation de réserves pour la saison suivante.

La chenille processionnaire du chêne a également fait parler d'elle dans l'Yonne et dans le nord de la Haute-Saône. Elle provoque également des défoliations importantes sur la chênaie mais pose surtout un problème de santé publique par les urtications qu'elle génère à son contact.

Le phénomène de **dépérissements de hêtre** qui avait alerté les forestiers en 2019 par son ampleur, son intensité et son caractère inédit, ne s'est pas accentué géographiquement au printemps 2020. En revanche, il a capté toute l'attention du Département de la Santé des Forêts, qui a mis en place un réseau de placettes de suivi, a acquis avec l'ONF des images aériennes et a missionné avec INRAE un stagiaire pour définir les facteurs de vulnérabilité des peuplements atteints.

Côté **chalarose du frêne**, des dégâts impactants sont signalés, notamment dans les zones humides et confinées. Le taux de mortalité des arbres de diamètre supérieur à 30 cm est faible mais leur croissance est ralentie. **(Cf WEB TV)**

En conclusion

N'oublions pas que la mission des correspondants observateurs est de collecter les signalements en cas de problèmes.

Tous les peuplements en bonne santé ne sont pas recensés. Ce rapide tour d'horizon ne doit donc pas donner une vision trop pessimiste de l'état de nos forêts : elles se développent avec des contraintes climatiques fortes et sont donc plus vulnérables c'est certain. Toutes ces observations alimentent avant tout la réflexion plus globale des changements climatiques et des nécessaires adaptations en matière de sylviculture.

LE FRENE FACE A LA CHALAROSE

Une webTV inédite !

Revivez-la sur la chaîne YouTube du Centre National Propriété Forestière

https://www.youtube.com/CNPF-forêt/

CHALFRAX

Quelques rappels utiles en fiscalité

Le lieu n'est pas aujourd'hui de rappeler toutes les subtilités de la fiscalité forestière, les particularités du droit de préférence, les aides au paiement en cas d'achat de petites parcelles, les particularités du DEFI (Dispositif d'encouragement à l'investissement forestier)... mais d'attirer votre attention sur une situation qui, hélas, arrive ou peut arriver à tout un chacun.

En cas de succession, si les liquidités ne permettent pas de payer cash les droits de succession, vous avez la possibilité de demander un fractionnement ou un étalement du paiement des droits. Si l'essentiel des biens concerne des biens ruraux (terres, forêts) ou du bâti, cet étalement peut atteindre 10 ans. Certes, les services fiscaux demanderont des garanties et soumettront les sommes dues à un intérêt, qui était de 1,5 % en 2018, 1,3 % en 2019 et 2020. Mais cela peut permettre de garder des biens qui auraient pu être vendus pour payer les droits !

Autre point particulier qui concerne **la TVA en forêt** : pour ceux qui ne seraient pas « à la TVA » (remboursement forfaitaire ou réel), le fait de vendre du bois pour un montant supérieur à 92 000 euros sur 2 ans vous oblige à vous soumettre à la TVA (avec comptabilité idoine). C'est un aspect à considérer lors des coupes importantes par ceux qui ne seraient pas à la TVA et qui

Raoul de MAGNITOT
Syndicat des Propriétaires forestiers de Côte-d'Or

Un président s'en va...

Bilan d'une présidence bien remplie par Charles de GANAY, ancien Président du CRPF Bourgogne-Franche-Comté, lors du dernier Conseil de centre le 21 septembre 2020

Louis-Adrien LAGNEAU © CNPF

Lorsque les administrateurs du CRPF de Bourgogne, dont beaucoup sont encore en place aujourd'hui, m'en ont confié la présidence, il y a un peu plus de 15 ans, l'Établissement avait pris sa vitesse de croisière. N'ayant pas eu le temps de faire un « tour de chauffe » préalable, cette situation me convenait car elle me permettait de m'intégrer facilement dans un système bien huilé. J'ai pu également bénéficier des conseils de mon père, qui m'avait précédé de 1973 à 1984, pendant la période de montée en puissance. En bref, tout paraissait indiquer que la vie du CRPF allait continuer sans bouleversement majeur.

L'établissement était autonome, les moyens financiers étaient considérés comme suffisants de même que les moyens humains (hormis un poste de technicien en Saône-et-Loire),

le taux de couverture de la forêt par des PSG agréés était un des plus élevés du pays et nos personnels avaient déjà instruit des PSG de 2è génération.

Le schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) destiné à remplacer les Orientations Régionales de Production de 1972 était rédigé et je n'ai eu, à mon arrivée, qu'à suivre la phase d'agrément.

Tout cela paraissant satisfaisant, nous aurions pu en rester là. C'eût été nous endormir sur nos lauriers. Devant l'acuité des problèmes environnementaux, particulièrement dans le Morvan, nous avons décidé d'adjoindre à notre SRGS des « annexes vertes », dont l'agrément au titre de la législation sur les sites a fait l'objet d'un véritable combat. Nous avons également identifié des postes « transversaux » pour nos antennes, avec des référents en matière d'environnement, de SIG, de sylviculture irrégulière, de formation, de sylviculture du douglas, de photothèque etc.

La deuxième partie de mon mandat s'annonce plus mouvementée : 2011 marque la fin de notre autonomie, avec la mise en place de la RGPP (Révision générale des politiques publiques). Notre CRPF devient la délégation régionale de l'établissement unique CNPF. Le Conseil d'administration devient Conseil de centre, le budget est voté au niveau national, un plafond d'emploi est fixé par Paris. Bref, « charbonnier n'était plus maitre chez lui ».

En 2015, la dotation de l'État est supprimée et on demande au CNPF de puiser dans son bas de laine. Et comme cela ne suffit pas, on nous annonce la suppression de la part de TATFNB (taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti) reversée par les chambres d'agriculture. Heureusement le Parlement n'a pas suivi, peut-être à cause du lobbying des organisations forestières. Mais la menace reste entière si l'on en croit les conclusions de certains rapports, dont celui de la députée Anne-Laure Cattelot, qui suggère de confier la mise en œuvre de la politique forestière à une structure unique. Entre les chambres d'agriculture, l'ONF, les coopératives, les candidats ne vont pas manquer !

Malgré tout cela, je pense que la force de notre Établissement nous a permis d'assumer nos missions comme par le passé.

J'évoquerai enfin, à la suite de la fusion de nos deux régions, l'effort d'adaptation qui a été nécessaire pour mettre en place notre nouveau CRPF : mouvements de personnel, harmonisation des méthodes de travail, prise en compte des différences culturelles et structurelles.

Il nous faut également construire un nouveau SRGS Bourgogne-Franche-Comté, accompagné de ses annexes vertes, qui me paraissent indispensables au vu de la pression environnementaliste qui pèse de plus en plus sur la gestion de nos forêts.

Je suis arrivé au terme de mon troisième mandat (et de mon discours) et

je voudrais vous dire tout le bonheur et toute la fierté que j'ai eus à présider cet Établissement et surtout à travailler à vos côtés.

- Vous les administrateurs devenus conseillers, qui avez toujours fait preuve d'assiduité, de pertinence dans vos jugements et de courtoisie dans vos propos. Je reconnais qu'à mes débuts, il m'est arrivé d'avoir des moments de doute et j'ai toujours trouvé l'un ou l'autre d'entre vous pour me remettre en selle.
- Vous les directeurs, ingénieurs, techniciens et personnels administratifs, qui m'avez apporté une véritable culture forestière et dont j'ai pu apprécier la compétence et le dévouement. Ma plus grande satisfaction a été d'entendre les propriétaires forestiers dire que vous étiez des gens remarquables.
- Vous qui faites partie de l'environnement proche du CRPF :

- Les services de l'Etat, avec qui j'ai pu établir des relations apaisées en lieu et place d'une certaine défiance qui était de mise par le passé.
- L'ONF, avec qui les relations semblaient avoir été rompues et que j'ai rétablies sans difficulté, tant les problèmes que nous avons en commun sont nombreux.
- Enfin, tous les partenaires de la filière forêt-bois, en particulier Fibois, avec qui j'ai eu l'occasion de travailler et qui m'ont permis de voir autre chose que les forêts qui alimentent cette filière.

Je ne vous dis pas au revoir puisque mon mandat de conseiller, comme le vôtre, n'est pas encore terminé.

...un autre Président arrive !

Entretien avec Raoul de MAGNITOT,
nouveau Président du CRPF Bourgogne-Franche-Comté

Forêts privées de Bourgogne Franche-Comté

Bonjour M de Magnitot, vous avez été élu en juin dernier la présidence du CRPF BFC, pourriez-vous vous présenter à nos lecteurs ?

Raoul de Magnitot

En Bourgogne depuis plus de 40 ans, et ayant une activité d'Expert Agricole et Foncier depuis 1996, je suis propriétaire à titre personnel de 2 parcelles de bois totalisant 5 ha 50 environ, situées au Sud de Beaune et dans le canton d'Arnay le Duc. Par ailleurs, je m'occupe d'une indivision familiale qui a un bois de 38 ha dans le même canton, avec un PSG (Plan simple de gestion).

Très tôt, sous la présidence de Sixte de BRUNIER, j'ai adhéré au Syndicat des propriétaires forestiers de Côte d'Or, dont je suis aussi devenu et resté, depuis, administrateur ; puis, naturellement, je me suis engagé et ai été élu au CRPF de Bourgogne, comme suppléant en 1993, sous la présidence de Marc PELISSONNIER, nouvellement élu, puis comme titulaire à compter de 1999 avec, comme nouveau Président, Gilles GUESPEREAU.

Forêts privées de Bourgogne Franche-Comté

Le CRPF BFC, c'est un Conseil de 34 élus et une équipe de 45 personnels particulièrement motivés, au service de la forêt privée et des propriétaires : quelles sont vos priorités pour les années à venir ?

Raoul de Magnitot

Il est évident qu'il convient déjà de faire aboutir les dossiers sur lesquels mon prédécesseur, Charles de GANAY, a beaucoup travaillé, sans avoir eu le temps suffisant pour les faire aboutir ; je pense tout particulièrement au SRGS (Schéma régional de gestion sylvicole), sur lequel l'équipe de permanents du CRPF BFC a déjà bien avancé, ce qui donne une matière excellente et utile pour nos élus qui s'impliquent aussi sur ce dossier. Aujourd'hui, nous souhaitons rapidement démarrer la concertation avec nos partenaires.

Pour ne pas être trop long, je voudrais aussi, si le Conseil le juge pertinent, commencer une réflexion sur la DFCI, (Défense des Forêts Contre l'Incendie) pour anticiper les inconvénients que peut entraîner le réchauffement climatique.

Patrick LECHINE © CNPF

Enfin, nous avons la chance, en Bourgogne-Franche-Comté, d'entretenir des rapports constructifs avec l'Administration. Il ne me semble pas inutile, compte tenu de l'évolution climatique et de ses conséquences, de consolider ces rapports de confiance en allant visiter la DRAAF (Direction régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt) et les DDT (Directions Départementales des Territoires) l'une après l'autre pour aborder les sujets cruciaux.

Et bien évidemment, il nous faut poursuivre nos missions classiques de développement des documents de gestion durable (on vient de passer les 400 000 ha sous PSG, plus de 90 % de ce qui relève d'un PSG), dynamiser la gestion des plus petites propriétés, travailler avec nos partenaires à améliorer l'équilibre sylvo-cynégétique…

Forêts privées de Bourgogne Franche-Comté

La forêt est actuellement bien malmenée, par le climat et par les insectes ravageurs : comment voyez-vous l'avenir ?

Raoul de Magnitot

Qui n'a pas entendu parler des scolytes, ces petits insectes qui se multiplient d'autant plus vite que les étés sont chauds ? Ils font mourir essentiellement les épicéas (on vient de dépasser 1 million de m³ en coupes d'urgence sur les PSG de notre région, sans compter les petites forêts privées et la forêt publique). Il est essentiel de reconstituer les parcelles détruites pour conserver une filière au poids économique majeur pour notre région et une dynamique forestière (production de bois de qualité, fixation du carbone, biodiversité…).

Le CRPF se mobilise aux côtés des propriétaires pour les conseiller (l'expertise de nos techniciens et ingénieurs sera particulièrement utile dans la perspective du changement climatique) et pour que l'Etat les accompagne financièrement.

De leur côté, les propriétaires peuvent contribuer à préparer l'avenir en faisant remonter au CRPF leurs succès et leurs échecs sylvicoles : l'expérience et l'information doivent circuler dans les deux sens. Il faut aller vers une forêt diversifiée et résiliente ; l'observation est essentielle pour préparer l'avenir.

Déjà, au XVIe siècle, Francis BACON, pionnier de la pensée scientifique moderne, écrivait : « On ne commande à la nature qu'en lui obéissant ».

Alors, ne perdons pas espoir, ne baissons pas les bras, observons et agissons !

CHANGEMENT CLIMATIQUE, QUEL AVENIR POUR LE DOUGLAS EN BOURGOGNE ?

UNION EUROPEENNE
RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ
avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

445 586 € de fonds européens FEADER sur un coût total du projet de 445 586 €

Le Douglas est une essence importante dans l'économie de la filière forêt-bois de la région. Elle représente 7% de la surface boisée et 36% du volume récolté en bois d'œuvre résineux.

Très appréciée des sylviculteurs, cette essence devient l'une des premières essences de reboisement en région Bourgogne-Franche-Comté.

Les canicules de 2003 et 2005 et les pics de chaleur de ces dernières années, combinés à un déficit hydrique fort sur les mois les plus chauds (de juin à septembre), provoquent des dépérissements dans les peuplements de douglas.

Les sylviculteurs de douglas, et notamment ceux regroupés dans le CETEF douglas, se posent de nombreuses questions sur l'avenir de cette essence en Bourgogne, sur les conséquences des évolutions climatiques en cours et sur les parades possibles pour en atténuer les effets.

Le projet douglas et changement climatique, financé par le FEADER dans le cadre du Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI), s'étend de 2020 à 2022. C'est un projet collaboratif entre le CRPF, l'INRAE, l'IDF, l'AFI* et la Société Forestière de la Caisse des Dépôts et Consignations ; il a pour objectif le développement des connaissances sur la sylviculture du Douglas, en réponse aux enjeux de la filière en Bourgogne-Franche-Comté et face aux incertitudes de son comportement liées à l'évolution future du climat.

Pour apporter des réponses aux interrogations des sylviculteurs, le projet permet la mise en place d'un important réseau d'essais et de références de peuplements de douglas, sur lequel pourront s'appuyer de multiples travaux.

Sur quelles stations continuer à produire du douglas ?

Des travaux d'analyse bioclimatique seront réalisés au travers d'une évaluation de l'état sanitaire des peuplements de douglas à l'aide des méthodes ARCHI et DEPERIS (DSF), ainsi que par le développement d'un outil de diagnostic climatique appelé BIOCLIMSOL. Cet outil informatique permet, par le croisement de données pédologiques avec les informations des modèles climatiques NORCLIS (Agroparistech), l'établissement de cartes de vigilance évaluant le risque de dépérissement du douglas selon le scénario climatique retenu (scénario du GIEC à +1 ou + 2 °). L'application BIOCLIMSOL propose un diagnostic de solutions de boisement, qui permet de définir des essences alternatives au douglas ou pouvant être associées en mélange. Après les étapes de test et de validation, l'application BIOCLIMSOL devrait être accessible pour les propriétaires forestiers et gestionnaires.

Dépérissements dans une futaie adulte de douglas en Saône-et-Loire (août 2019)

Bruno BORDE © CNPF

Quelles sylvicultures mener pour produire des bois de qualité, tout en ayant des peuplements résilients ?

La constitution d'un réseau régional de références et d'essais sur le douglas s'attachera à couvrir toutes les sylvicultures pratiquées en Bourgogne (futaie régulière, traitement irrégulier, futaie mélangée…). L'objectif est de formuler des recommandations sylvicoles pour favoriser l'adaptation et la résilience des peuplements et de conforter la filière douglas en Bourgogne en contournant les incertitudes des évolutions climatiques. L'étude est menée sur les régions naturelles bourguignonnes où sont présents les peuplements, sur stations optimum mais aussi non optimum.

Si vous connaissez ou avez dans votre propriété une expérience à partager sur le douglas, notamment dans le cadre d'un mélange réussi, n'hésitez pas à nous contacter et nous faire profiter de vos propres essais.

Les travaux réalisés sur ce réseau concernent notamment l'évaluation de la vulnérabilité hydrique et thermique au changement climatique, l'effet de la fertilité des sols et de la sylviculture sur la capacité du douglas à faire face au changement climatique, l'impact de la sylviculture sur le bilan carbone et sur la biodiversité générale.

Comment intégrer les évolutions climatiques dans le renouvellement des peuplements existants ?

Les mesures et analyses de 6 plantations comparatives de l'ensemble des variétés de douglas, dont la variété Californie, vont permettre après 12 années de croissance de constater le comportement des différentes variétés, et notamment la résistance aux sécheresses et aux températures estivales de ces dernières années. L'installation d'un dispositif de micro-dendromètre et d'une station météo sur deux sites aura comme objectif de mieux connaitre et comprendre la relation entre température, pluviométrie et croissance du douglas.

Compte tenu des éléments climatiques actuels et à venir, il semble justifié de s'interroger aujourd'hui sur la constitution des peuplements futurs, notamment au regard des extrêmes climatiques auxquels seront soumis ces peuplements.

Dans un contexte de changement du climat, on atteindra pour certaines zones des limites altitudinales pour le douglas, les contraintes thermiques et hydriques y étant plus fortes : certaines stations forestières deviendront donc moins favorables au douglas. Pour ces stations, lors du renouvellement, il sera alors déconseillé de reboiser en douglas pur mais d'introduire une ou deux autres essences plus résistantes au stress hydrique et aux sécheresses estivales, afin notamment de réduire les risques de perte totale du peuplement en cas de dépérissement du douglas dans les décennies futures.

La mise en place de 20 plantations expérimentales va débuter cet automne, ces essais ayant pour objectif de définir les essences résineuses et feuillues pouvant être associées en mélange avec le douglas (dont la variété Californie). Seront expérimentés lors d'une première phase le cèdre de l'Atlas, le pin maritime, les sapins de Nordmann et Bornmuller, le châtaignier, les chênes sessile, pubescent et rouge ainsi que le noisetier de Byzance. Le second objectif de ces plantations sera de tester et comparer différentes modalités d'installation du mélange, en fonction des essences associées au douglas (par lignes, sur la ligne, par bandes, par plants, par séquences, par parquets) ainsi que la proportion des essences en fonction de leur dynamique de végétation (croissance juvénile, exigence en lumière, résistance à l'ombre et à la concurrence).

Bruno BORDE
Lucas SCHNAPPER
CRPF BFC

***INRAE** : *Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement*
IDF : *Institut pour le développement forestier*
AFI : *Association Futaie Irrégulière*
CETEF : *Centre d'Etude Techniques et d'Expérimentations Forestières*

Le cèdre est une essence pouvant être associée en mélange avec le douglas

Rapport CATTELOT

Anne-Laure CATTELOT, députée du Nord était en charge d'un rapport de mission parlementaire pour l'avenir de la forêt et de la filière bois
Retrouvez l'intégralité de ses 19 grandes recommandations sur son site :
https://annelaurecattelot.fr/2020/09/17/remise-de-mon-rapport-sur-la-foret-et-la-filiere-bois/

Après un nombre incalculable de rapports sans grand effet sur la filière et sans aucun effet sur l'état et la santé de la forêt, ce nouveau rapport était très attendu avant le remaniement du ministère d'Edouard Philippe. Il arrive le 17 septembre, après que Julien Denormandie, forestier de formation, a pris ses fonctions de ministre de l'agriculture dans le gouvernement Castex. Aura-t-il les collaborateurs compétents pour mettre en œuvre une politique ambitieuse, matérialisée dès le début de son mandat par les 200 millions d'euros du plan de relance ?

Mme Cattelot a consulté largement tous les parties et organismes pour rédiger ce rapport, qui est riche de propositions, dont certaines hérissent. Ni la forêt, ni les structures qui gravitent autour d'elle, n'évolueront dans la tranquillité d'une brise sur la canopée si ses propositions sont retenues.

Le constat

Le dépérissement des forêts est un fait que plus personne ne conteste. En plus des changements climatiques, les échanges internationaux permettent à tel champignon, tel insecte, de détruire nos essences forestières. Nous devons aider nos forêts à s'adapter et à se renouveler. C'est inéluctablement brutal, tant les modifications climatiques le sont. L'investissement de l'Etat doit être à la hauteur de l'ambition du renouvellement, avec des typologies et des arbres plus résistants.

La forêt est la grande oubliée des politiques publiques et toutes les tentatives de réformes des organismes qui gravitent autour de la forêt n'ont abouti qu'au statu-quo.

La fin des énergies fossiles est devant nous. Le bois est une alternative qui a toutes les qualités pour répondre aux attentes citoyennes. La rénovation thermique des bâtiments avec des matériaux naturels doit être une priorité de la politique du logement.

Quelques-unes des recommandations du rapport :

- **Doubler** les moyens de la recherche appliquée à la forêt et au bois. Regrouper les services Recherche et Développement de l'ONF, du CRPF, du DSF et de l'inventaire forestier
- **Eclairer** scientifiquement les choix des forestiers et proposer des options de gestion pertinentes pour le climat
- **Augmenter** significativement les surfaces de forêts sous document de gestion durable en incitant aux PSG concertés.
- **Transformer** les peuplements vulnérables par enrichissement ou migration de provenance voire migration d'essences. Donner la priorité aux pratiques sylvicoles favorisant la résilience.
- **Mobiliser** le bois français géré durablement
- **Assurer ou restaurer** rapidement l'équilibre forêt-gibier
- **Créer** une agence nationale des forêts regroupant notamment l'ONF et le CNPF
- **Permettre** à tous les élèves d'expérimenter une classe en forêt
- Hors coupes sanitaires, **limiter** les coupes rases à 2 ha
- **Créer** des projets forestiers de territoire adossés à un espace d'échanges et de concertation
- **Favoriser** l'investissement des scieries afin qu'elles soient adaptées à la forêt de demain

Mme Cattelot a pris la place de Mme Cariou à la commission des finances de l'Assemblée Nationale en tant que rapporteur à la mission « Agriculture, forêt et affaires rurales ». Aura-t-elle les moyens des ambitions de son rapport ?

Christian BULLE
Président FRANSYLVA FC

Prochaines réunions
Dernier calendrier de l'année 2020

Sous réserve de l'évolution des consignes liées au Covid19
inscrivez-vous sur notre site Internet
bourgognefranchecomte.cnpf.fr/rubrique "je me forme, je m'informe".

10	6 novembre - Besançon (25)	Transmettre mon PSG avec "La Forêt bouge"	S. Péroux
8	19 novembre - Morvan	Gestion de la forêt feuillue en Morvan	S. Thierry
3	25 novembre - Auberive (52)	Travaux en futaie irrégulière feuillue - 1 journée	A. Guerrier
28	4 décembre - Moirans-en-Montagne (39)	Stop aux idées reçues ! Découvrir la forêt au-delà des préjugés	M. Constantin

Patrick MICHEL - CIA 25-90
Bruno BORDE - CRPF BFC

"Il n'y a plus de marché pour le bois sec"

Voilà ce que l'on pouvait entendre à la vente des experts forestiers le 11 septembre à **Champagnole**. Quand l'offre est surabondante à ce point, il ne faut pas attendre de miracle. Dans ce cas-là, vendre du bois scolyté est une gageure. Seules des relations privilégiées avec les acheteurs peuvent sauver la mise, la fidélité d'une relation commerciale suivie paie plus que la systématique mise en concurrence ; **à méditer pour le monde d'après…**

Mais l'offre proposée à cette vente était d'une tout autre tenue. Initialement prévue en juillet puis reprogrammée en accord avec les acheteurs, cette vente avait la particularité de proposer des lots **résineux** d'altitude d'assez bonne qualité. La majorité de l'offre se situait entre 900 et 1 200 m sur le massif du Jura, précision importante par rapport au risque sanitaire, les zones concernées étant moins impactées par les scolytes. On trouvait donc 9 500 m³ répartis en 33 lots, avec une majorité d'épicéas.

Prix des bois façonnés bord de route

Sapin	
2 - 3 m³	de 73 à 74 €
3m³ et +	de 75 à 81 €
Epicéa	
1 - 2 m³	de 61 à 79 €
2 - 3 m³	de 73 à 82 €
Douglas	
1 - 2 m³	de 79 à 87 €

A l'analyse des résultats, on peut supposer moins d'attrait pour les lots sur pied par rapport à ceux proposés bord de route, à cause du risque de bois sec : mais la situation de ces lots, plus au sud du massif avec une concurrence moins marquée, est aussi à prendre en compte.

Cette première vente avant la saison automnale est à considérer comme très positive et témoigne d'une bonne activité des scieries. Les experts forestiers ont d'ailleurs remercié les acheteurs d'avoir joué le jeu, la pression à la baisse n'étant pas de mise sur ces qualités de bois, il faut le rappeler.

Toute tentative de comparaison avec des bois de « basse altitude » se soldera par de la déception !

Pour bien illustrer le propos, l'article 7, sur la commune de **la Cluse et Mijoux**, proposait un lot majoritaire en **sapins** à 1 000 m d'altitude sur la forêt de Troupézy. Ces bois de 4,4 m³ de moyenne, vendus bord de route, à l'unité de produit, ont fait l'objet de 5 offres dont la meilleure, de la scierie Lorin, pour 82 €/m³.

A **Pontarlier**, l'article 6, lot mixte mais majoritaire en **sapins** de 2,7 m³ (bord de route à l'UP), s'est vu offrir 74 €/m³ de la part de la scierie Renaud Etienne, 6 offres.

L'épicéa, roi du marché, est un peu descendu de son piédestal pour se retrouver au prix du sapin. En forêt de **Mignovillard**, l'article 16, composé aux 2/3 d'épicéas de 2,3 m³, a fait l'objet de 4 offres, emporté par la scierie Renaud à 83 €/m³.

A **Mouthe**, l'article 19, composé à 80 % **d'épicéas** de 2,6 m³, est emporté par la scierie locale Lonchampt au prix de 80 €/m³, 5 offres.

Moins étoffés, les **épicéas** de l'article 21 (1,9 m³) à **Chaux Neuve** seront cédés à la scierie Chauvin, 53 €/m³ sur pied à l'unité de produit, 1 offre. La vente comportait également 3 lots de **douglas** de plaine que les aléas du marché épargnent. L'article 10, présenté par Lucien Viennet, associé à la vente, proposait 210 m³ de douglas de 1,1 m³ bord de route à l'UP, adjugés à 79 € à la scierie Mougenot, 5 offres.

A **Authume** (71), un lot de 540 m³ de **douglas** de 1,4 m³ bord de route a été attribué à la scierie Schilliger : 87 €, 6 offres.

Hausse sur le douglas, maintien pour le chêne

La bonne nouvelle pour les propriétaires forestiers vient du côté du Douglas, avec une forte demande et une hausse des cours pouvant atteindre 15% par rapport à fin 2019.

La vente groupée du 12 juin 2020 de Leroy Expertise/ Selvans réunissait une quarantaine de lots de **douglas**, situés essentiellement sur le massif du Haut-Beaujolais en Saône-et-Loire et dans le Rhône. Majoritairement composé de coupes définitives sur de petites surfaces, le douglas a de nouveau montré ses atouts pour valoriser des petites parcelles.

Exemple avec le lot n°8, parcelle de 0,20 ha, composé de 47 douglas pour un volume total sous écorce de 164 m³, adjugé 14 010 € avec 12 offres. Le lot n°3, parcelle de 1,57 ha, présentait un volume de 1 289 m³, adjugé 96 335 € avec 9 offres. A noter aucun invendu et des prix sous écorce dépassant fréquemment 70 €/m³ sur pied.

Concernant le **chêne**, la vente dématérialisée ONF de bois d'œuvre de chêne sur pied de **Beaune** du 8 septembre regroupait 103 lots de chênes répartis sur la Côte d'Or et la Saône-et-Loire, notamment dans la zone de la vallée de la Saône. Le faible nombre d'invendus (8 %) et une moyenne de 5,8 offres par lot illustrent une bonne tenue de la demande en chêne, avec des cours stables pour les bois de qualité de volume moyen supérieur à 2,5 m³ et une légère baisse pour les bois de volume inférieur à 2,5 m³.

Prix moyens indicatifs constatés à la vente groupée de Propières
(analyse pour 21 000 m³)
12 juin 2020 - Bois sur pied

Douglas	
Volume moyen *(sous écorce)*	€/m³
0,5 à 1 m³	de 38 à 72
1 - 1,5 m³	de 58 à 78
1,5 - 2,5 m³	de 62 à 75
> 2,5 m³	de 67 à 85

Prix moyens indicatifs constatés à la vente ONF de Beaune (21)
8 septembre 2020 - Bois sur pied

Chêne	
Volume moyen	€/m³
1 - 1,5 m³	de 71 à 129
1,5 - 2,5 m³	de 80 à 234
2,5 à 3,5 m³	de 127 à 257
> 3,5 m³	de 206 à 358

La politique du « grignotage »

Les affirmations qui font écho dans la presse

➤ La forêt est un bien commun et le droit de propriété est partagé avec le citoyen

L'article L 110-1 du Code de l'Environnement dit que la forêt est un « patrimoine commun de la Nation » comme « les espaces, ressources et milieux naturels terrestres et marins, les sites, les paysages diurnes et nocturnes, la qualité de l'air, les êtres vivants et la biodiversité ».

A aucun moment le législateur n'évoque une quelconque atteinte au droit de propriété, qui figure pourtant en bonne place dans le droit français à l'article 544 du Code civil « La propriété est le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements ». Elle figure également dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 comme l'un des quatre « droits naturels et imprescriptibles de l'homme ».

Excessif pour ceux qui essaient de soumettre ce droit aux vœux relayés par le manifeste de six ONG environnementalistes.

➤ "L'exploitation forestière et les travaux sylvicoles sont dérangeants pour la faune et la flore"

L'exemple caricatural est celui du grand-tétras, dont l'Etat nous dit que la sauvegarde est vitale pour la diversité et dont nous savons tous que la mort est programmée, la faute aux changements climatiques qui bouleversent les saisons jusque dans les forêts des hautes chaînes.

Par facilité, le dérangement devient le cheval de bataille de tout ce qui gravite autour de ceux qui vivent bien de la gestion de cet oiseau. Si nous acceptons que la tranquillité de la faune en période de reproduction, de la flore en période de floraison soient des critères d'appréciation du dérangement, n'oublions pas cependant la gestion durable de nos forêts, avec tout ce que cela comporte de dangers, tant les périodes de reproduction et floraison s'échelonnent au long des douze mois d'une année.

On se dirige ainsi à petits pas vers des forêts sous haute protection, où seuls ces « spécialistes » auront droit d'asile, des forêts de production et des forêts récréatives où les bois seront abattus de nuit afin de ne pas perturber le citoyen promeneur.

➤ "Le bois (et notamment le bois énergie) n'est pas une ressource renouvelable"

La forêt française capte 70 millions de tonnes de carbone par an. Les bois utilisés dans des usages longs (charpente, menuiserie…) stockent durablement le CO_2. En fin de vie, le bois est réutilisé à la place d'énergies fossiles. Dans le cycle de la gestion durable telle qu'elle est définie par la loi et les accords internationaux, un arbre récolté est remplacé par une régénération naturelle ou artificielle ou un mix des deux.

Nous exploitons du bois qui stocke du CO_2 pour le remplacer par une régénération qui, à son tour, va stocker le CO_2. C'est un cycle parfaitement vertueux, qui fait appel à l'exploitation forestière par des ETF de nos territoires. Des groupuscules souhaitent qu'on revienne à la hache, au passe-partout et à la traction animale. Je leur conseille d'essayer de gagner leur vie pendant un mois ou deux avec ces outils : nos arbres sont à leur disposition pour le test.

➤ "Les coupes rases doivent être interdites"

Deux députés travaillent le sujet. L'une en free-lance, l'autre mandatée par notre Président de la République.

Quel seuil retenir ? Celui de groupuscules qui, pour des manifestations d'ampleur nationale, mobilisent 15 personnes ? 0 ha pour la première députée, 2 ha pour la seconde dont le rapport vient à peine de sortir ? Sans oublier celui à 0 ha d'individus qui détruisent par le feu l'outil de travail des ETF ou des Coopératives (Ussel).

Ce dossier est complexifié par la perception du public de la coupe rase. Une coupe définitive sur régénération acquise est-elle une coupe rase aux yeux du public ? Je crains que oui.

Le seul moyen dont nous disposions aujourd'hui, c'est l'explication.

➤ "L'export de bois non transformé est une hérésie, il faut fabriquer en France."

Oui, nous l'avons affirmé par un vote sans ambiguïté lors de notre AG en 2018. Depuis 2018, nous sommes dans un contexte particulier avec la crise sanitaire. Nous récoltons deux à trois fois notre récolte annuelle de résineux blancs en Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est. Que fait-on du surplus ? Certains de ces groupuscules affirment qu'il faut tout laisser sur pied au nom de la biodiversité. Attitude qui s'apparente à l'ignorantisme moyenâgeux, lorsqu'un individu était atteint d'une maladie incurable. On laisse faire.

Alors oui, il vaudrait mieux que nous ayons une industrie en capacité de transformer tous nos bois. C'est un vœu pieu et le consommateur devra accepter, à minima, de payer le prix des produits fabriqués dans l'hexagone.

Christian BULLE
Président FRANSYLVA FC

À noter dans vos AGENDAS

Calendrier des assemblées générales de vos syndicats pour 2021

Bourgogne

- **Côte d'Or :** 9 avril 2021
- **Nièvre :** date non définie
- **Saône-et-Loire :** 24 avril 2021
- **Yonne :** date non définie

Franche-Comté

- **Région :** 18 juin 2021 à Pierrefontaine les Varans (25)

La Forêt… espace Public ?

Ces 6 derniers mois ont permis de constater que dans une période aussi courte, il peut se passer beaucoup de choses en forêt.. !

La tradition veut que « rien ne presse en forêt ». Eh bien c'est faux ! Si le diamètre de nos arbres n'est pas sensiblement modifié en 6 mois, nous avons pu constater que la crise sanitaire, qui s'étend depuis 2018 pour les Epicéas, continue à dévaster bon nombre de nos essences ces derniers mois, que la filière bois souffre de plus en plus d'une demande insuffisante, en partie due au Covid19, que des associations qui se disent écologiques ont mis les « bouchées doubles » pour barrer la route à notre gestion durable, dûment agréée par les pouvoirs publics et labellisée PEFC.

Enfin, le confinement et toute la période de déconfinement ont mis au jour toute l'attirance que ressent le public en allant se promener dans nos forêts.

Il n'est pas question de fermer nos forêts, de les interdire au public. Il est seulement question d'éduquer ce public, que les gens prennent conscience qu'ils sont « chez quelqu'un » et qu'ils doivent respecter la forêt comme n'importe qui respecterait votre maison, votre jardin, votre appartement…

Nous devons faire partager notre passion. C'est ainsi que les promeneurs seront attentifs à tout ce qui se passe en forêt.

Pour cela nous devons communiquer.

Il existe plusieurs façons d'accueillir le public dans nos forêts, à commencer par "**la Journée Internationale des Forêts"** et nous devons tous y participer. C'est permettre ainsi aux enfants de découvrir ce qu'est une forêt, comment on la gère, comment l'exploiter pour sans cesse l'améliorer et faire ainsi passer le message que le bois de leurs crayons, de leurs bureaux, de leurs toits, de leurs parquets etc. provient des arbres qu'ils ont en face d'eux.

Accueillir le public dans nos forêts peut aussi constituer une ressource complémentaire telles que les cabanes, les accrobranches, le ramassage des champignons, la chasse, mais chacune de ces méthodes d'accueil doit se faire dans le respect de nos forêts.

Il y a donc urgence à communiquer

à montrer que les propriétaires forestiers sont des passionnés, des amoureux de la nature, et de vrais protecteurs de la biodiversité, qui est majoritairement en forêt. Mais les propriétaires forestiers sont aussi le premier maillon de la filière bois, qui représente une force économique de plus en plus grande et des emplois de plus en plus nombreux.

Montrons par tous moyens que nous ne sommes pas des financiers obsédés par la rentabilité à court terme de nos forêts, mais au contraire les détenteurs d'un bien que nous devons sans cesse améliorer pour le transmettre à nos enfants et nos petits-enfants.

Hugues De CHASTELLUX
Président de
Forestiers Privés de L'Yonne

Assurance

Propriétaires forestiers, votre forêt est-elle bien assurée en Responsabilité Civile ?

Pour en savoir plus, **Contactez les syndicats de propriétaires forestiers** *(coordonnées en fin de journal)*

Assemblée générale de Forestiers Privés de Franche Comté

4 Septembre à Champagnole - Jura

Notre Conseil d'Administration a décidé de limiter à 50 la participation pour cause de Covid et de réserver l'accès aux seuls adhérents préalablement inscrits. Chaque adhérent a reçu dans l'été l'intégralité des documents soumis à l'approbation de l'Assemblée.

L'assemblée a traité les dossiers d'actualité. Citons :

- La fiscalité forestière
- La problématique des dépérissements sur différentes essences (Épicéas, Sapins, Frênes, Hêtres, Chênes…)
- L'équipement de sentiers de randonnées en messages forestiers délivrés au passage de points GPS, à l'initiative du Syndicat et en partenariat avec la Communauté de Communes Arcades (secteur de Morez), le PNR du Haut Jura, la Chambre interdépartementale d'Agriculture du Doubs et avec un financement de France Bois Forêt et du Groupement de Promotion et Production Forestière du Jura
- Les sentiers de randonnée, dont on a vu la fréquentation exploser cet été
- La qualité des exploitations
- L'évolution du syndicat pour plus d'implication et plus d'ouverture vers des adhérents et des spécialistes.

Le Syndicat des Propriétaires Forestiers de Franche-Comté regroupe aujourd'hui 2 070 propriétaires forestiers (de 0.12 ha à plus de 1 000 ha) pour une surface totale de 63 000 ha.
Cette rencontre a été l'occasion de remercier chaleureusement Didier Chopard, Technicien Forestier à la Chambre d'Agriculture du Jura, pour son investissement sans faille au profit de la forêt, des propriétaires forestiers et de notre syndicat : une retraite imminente bien méritée après une carrière bien remplie.

Christian BULLE
Président FRANSYLVA FC

Forestiers Privés de Bourgogne
Maison Régionale de l'Innovation
64A rue de Sully
CS 77124 - 21071 Dijon-Cedex
tél : 03 80 40 34 50
foretprivee.bourgogne@gmail.com
Départements : 21-58-71-89

Forestiers Privés de Franche-Comté
Groupe rural
130 bis rue de Belfort - BP 939
25021 Besançon-Cedex
tél : 07 88 81 04 10
franche-comte@fransylva.fr
Départements : 25-39-70-90

Merci de retourner ce papillon au syndicat de votre région forestière qui transmettra votre demande.

Nom : . . . . . .

Prénom : . . . . . .

Adresse : . . . . . .

. . . . . .

Code postal : . . . . . Ville : . . . . . .

Email : . . . . . .

Souhaite des informations sur Syndicats de propriétaires forestiers du département : 21❑-25❑-39❑-58❑ 70❑-71❑-89❑-90❑

Interactions entre gibier et renouvellement forestier

Pour les forestiers privés et surtout pour le CRPF, Établissement public, il est important d'anticiper et de tout mettre en œuvre pour que les investissements en renouvellement des peuplements puissent se faire à un coût supportable, sans avoir l'obligation de clore de grillages les plantations, opération très onéreuse, qui serait la manifestation d'un défaut d'équilibre entre la faune et la flore, d'un manquement dans la gestion des populations de grand gibier et empêcherait le gibier de circuler librement.

Il conviendrait, selon nous, d'accentuer la pression sur la population de cervidés, en accordant des bracelets supplémentaires aux détenteurs de plan de chasse qui en feraient la demande, pour arriver à des attributions plus importantes comme cela semble être le cas sur certains secteurs.

Peut-être serait-il opportun de raccrocher certaines zones à l'unité cynégétique voisine, pour tenir compte de densités de cervidés comparables et justifier des attributions analogues.

D'une façon plus générale, ce serait enfoncer des portes ouvertes que de dire que le plan de chasse est là notamment pour gérer des populations de gibier et tenter de se rapprocher d'un équilibre faune-flore supportable pour les forestiers, les agriculteurs, et permettant aux chasseurs de garder des territoires vifs en gibier. Lorsque les plaintes remontent des agriculteurs et des forestiers, c'est qu'il peut y avoir ou qu'il y a déséquilibre !

L'exercice n'est pas facile, d'autant plus que d'une année à l'autre, les animaux (cervidés essentiellement) peuvent se décantonner et créer un déséquilibre là où il n'y en avait pas auparavant. C'est là que le principe d'attribution de bracelets de cervidés par rapport aux surfaces trouve ses limites. Mais c'est là aussi que les commissions ont leur rôle à jouer pour amender les attributions initiales en fonction de la présence ou non des animaux. Pour cela, ce serait une aide précieuse pour les personnes et organismes amenés à donner un avis sur les attributions et les recours, de leur communiquer les comptages faits sur les secteurs « litigieux », les comptes rendus d'IKA (Indices kilométriques d'abondance) et d'IPF (Indices de pression sur la flore).

En effet, c'est là où sont les populations de cervidés qu'il convient d'augmenter les prélèvements.

C'est ensemble et de façon conjointe que nous pourrons faire évoluer ces questions d'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Raoul de MAGNITOT
Syndicat des Propriétaires Forestiers de Côte d'Or

Retrouvez toutes nos actus et tous les évènements sur notre site internet *bourgognefranchecomte.cnpf.fr/* en page d'accueil, rubrique *"actualités"*

et nos coordonnées par département, rubrique *"une équipe technique à votre service"*

Du changement au sein de l'équipe CRPF

Florent DUMORTIER technicien dans le Doubs, rejoint l'équipe du DSF à la DRAAF prochainement.

Bertrand LEVEQUE, technicien dans le Jura a choisi de prendre une autre route.

Brigitte JOZON, technicienne dans l'Yonne part pour une retraite bien méritée à la fin de l'année.

Violette HERVE, technicienne déjà en place comme chargée de mission dans l'Yonne, reprend le poste.

Hervé Louis, jeune retraité refait un petit tour pour remplacer Pauline CHAUCHE DE GENAY en congé maternité.

Contacts

Forestiers Privés de Franche-Comté
Groupe rural
130 bis rue de Belfort - BP 939
25021 BESANCON CEDEX
07 88 81 04 10
franche-comte@fransylva.fr

CRPF Bourgogne-Franche-Comté
18 bd Eugène Spuller
21000 DIJON
03 80 53 10 00
bfc@cnpf.fr

Forestiers Privés de Bourgogne
Maison Régionale de l'Innovation
64A rue de Sully
CS 77124 - 21071 DIJON CEDEX
03 80 40 34 50
foretprivee.bourgogne@gmail.com

IMPRIM'VERT